

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/RUS/68

27 octobre 2011

(11-5396)

**Groupe de travail de l'accession
de la Fédération de Russie**

Original: anglais

ACCESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Communication présentée par la Géorgie

Lettre du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, S.E. M. Grigol VASHADZE

La communication ci-après, datée du 26 octobre 2011 et adressée au Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, est distribuée à la demande de la délégation de la Géorgie.

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre de S.E. M. Grigol Vashadze, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie, qui expose les préoccupations du gouvernement géorgien au sujet des procédures relatives au processus d'accession de la Fédération de Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au nom du gouvernement de la Géorgie, je vous prie de bien vouloir distribuer la lettre ci-jointe du Ministre des affaires étrangères de la Géorgie aux Membres de l'OMC dans les meilleurs délais.

La présente communication vise à exprimer la position de la Géorgie en ce qui concerne la date de la réunion formelle du Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie. Elle s'inscrit dans le prolongement de notre communication écrite transmise au Président du Groupe de travail et au Directeur de la Division des accessions le 11 octobre 2011 et des communications verbales qui ont suivi.

La communication distribuée le 11 octobre par le Secrétariat de l'OMC au Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie et les échanges ultérieurs avec le Président du Groupe de travail et le Directeur de la Division des accessions suscitent de graves préoccupations.

Nous sommes très préoccupés par le fait qu'une réunion formelle du Groupe de travail devrait être convoquée les 10 et 11 novembre, en violation des règles et pratiques de l'OMC.

Comme vous le savez, l'OMC est guidée par les procédures et les pratiques habituelles qui lui ont été utiles par le passé. Le Secrétariat de l'OMC a établi des notes qui exposent en détail les procédures d'accession et les pratiques habituelles qui ont été suivies par le passé et qui éclairent les procédures et pratiques actuelles. Par exemple, la Note technique sur le processus d'accession (document WT/ACC/10/Rev.4) indique que "[l]'organisation et le déroulement des négociations au sein de chaque Groupe de travail suivent un modèle bien établi fondé sur les procédures décrites dans

./.

une note du Secrétariat, le document WT/ACC/1, du 24 mars 1995". La Note du Secrétariat en question (document WT/ACC/1), indique clairement que "[l]es dates des réunions sont fixées lorsque l'ordre du jour a été arrêté à la suite de consultations informelles", l'accord étant trouvé par consensus. Cette procédure bien établie a en outre été suivie depuis la création de l'OMC, et devrait être respectée dans le cas qui nous intéresse.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que la Géorgie a indiqué à plusieurs reprises, par écrit et oralement, qu'elle n'était pas en mesure d'accepter la tenue d'une réunion formelle du Groupe de travail les 10 et 11 novembre, à moins que les négociations bilatérales avec la Fédération de Russie concernant l'accession de celle-ci à l'OMC ne soient conclues à cette date et qu'une solution acceptable sur le plan bilatéral ait été trouvée. Dans la communication écrite susmentionnée, adressée par la Géorgie et datée du 11 octobre, nous avons fait part de nos vives préoccupations concernant la référence faite, dans le fax de convocation du Secrétariat (11 octobre 2011), au "soutien unanime" des Membres en faveur de la finalisation des travaux sur l'accession de la Russie dans les semaines à venir, et à la présentation de la recommandation du Groupe de travail sur les modalités d'accession de la Fédération de Russie en vue d'une décision à la huitième Conférence ministérielle de l'OMC. La Géorgie n'a pas encore consenti à cette mesure spécifique, et il n'y a donc pas lieu de parler de "soutien unanime".

Il convient de souligner ici que les négociations engagées entre la Géorgie et la Russie avec la médiation de la Suisse, auxquelles la Géorgie participe dans un esprit constructif depuis mars 2011, sont entrées dans leur phase finale et décisive. Nous avons tout intérêt à conclure ces négociations bilatérales sans retard. Les parties ont bien l'intention de rendre compte du résultat des négociations dans le Rapport du Groupe de travail de l'accession. C'est pourquoi notre accord bilatéral avec la Fédération de Russie doit être conclu avant que le Rapport puisse être examiné au cours d'une réunion formelle du Groupe de travail.

En conséquence, nous espérons que vous tiendrez compte de la position de la Géorgie, qui s'appuie sur des procédures d'accession bien établies, et que vous convoquerez une réunion formelle une fois que la date de cette Réunion aura été arrêtée par consensus, ce qui sera fait une fois que les négociations bilatérales entre la Géorgie et la Fédération de Russie seront conclues. Je puis vous assurer que la Géorgie est tout à fait déterminée à conclure ses négociations bilatérales et se réjouit à l'idée de soutenir l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC dès que possible.

Nous comptons bien rester en contact avec vous et nous vous informerons dès qu'un accord bilatéral aura été conclu entre la Géorgie et la Russie. Dans l'intervalle, notre équipe de négociation ainsi que l'Ambassadeur de Géorgie auprès de l'OMC restent disponibles pour des rencontres et pour l'examen d'autres détails, si nécessaire.
